

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le treize février, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : **27** *Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire.*

Conseillers en fonction : **27** **Membres présents :**
Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Denise DAVO, Ginette VASCONI, Jean-Pierre VONBANK, Adjoints ; Lionel SEUVIC, Barbara UTSCH, Christophe ICHTERTZ, Jean-Marc NIEDERST, Christine AFFOLTER, Isabelle ROUVRAY, Emmanuel HEYDLER, Dominique MEYER, Sabrina HAEGY, Christiane ULMER, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER, Rémy SCHROETTER, Robert HERR.

Conseillers présents : **22**

Membres absents excusés :

Rémy BOSCH, procuration à Gilbert ECK, Christelle OBERT, procuration à Monsieur le Maire, Pierre AUBRY, procuration à Anne-Catherine OSTERTAG, Mireille BRAUNSTEIN, procuration à Isabelle ROUVRAY.

Membre absent :

Christophe MEYER.

N° 014/2012 : **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

VU l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

DE DESIGNER comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 13 février 2012, Madame Nadine LESAGE, Directrice Générale des Services.

N° 015/2012 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 JANVIER 2012

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2012, après adjonction de commentaires au point n° 3 de la séance sollicités par Mme Anne-Catherine Ostertag, à savoir :

- Projet de couverture de deux courts de tennis : le projet consiste à couvrir deux courts de tennis existants, vraisemblablement en lamellé-collé avec une toiture en bardage fin, sans équipement de chauffage. M. le Maire précise que les locaux ne seront pas équipés de vestiaires et de sanitaires. La Fédération Française de Tennis et le Département du Bas-Rhin contribueraient à son financement. Les courts sont situés à l'arrière de la piscine désaffectée. Mme Anne-Catherine Ostertag demande qu'une visite soit organisée sur les lieux du projet, dont le détail n'a à ce jour pas encore été présenté. Elle sollicite des précisions quant au montage financier de l'opération et en particulier la possibilité pour la commune de bénéficier pour ce projet du fond de compensation de la TVA. Elle rappelle à cet égard que l'avenant à la convention d'utilisation des installations de tennis adoptée en 2009 par la seule majorité, a remis en cause l'utilisation des installations de tennis par les élèves du collège et des écoles primaires, privant de fait la commune de la possibilité de récupérer la TVA. M. le Maire mentionne qu'une convention actera la mise à disposition des équipements de tennis pour les scolaires, primaire et Collège.
- Projet d'agrandissement du cimetière communal : d'un coût estimé à 123.863€HT (148.140€ TTC), il comprend un ossuaire, un jardin du Souvenir, un columbarium, des caves-urnes (appelées à l'avenir à se développer). Mme Anne-Catherine Ostertag, relève que le projet d'aménagement du cimetière qui doit être voté ce jour n'a fait l'objet d'aucune présentation technique. Elle demande comment l'on peut se prononcer sur un tel projet en l'absence de toute information technique et budgétaire. Monsieur le Maire précise que c'est : « sa manière de travailler pour aller plus vite ». Il annonce un montage vidéo du projet à l'intention des élus, au cours d'une réunion ultérieure.
- Projet de travaux à l'Eglise St-Etienne : Mme Anne-Catherine Ostertag dit qu'étaient inscrits dans le Contrat de Territoire les travaux de rénovation à l'Eglise St-Etienne. M. le Maire explique que le dossier est actuellement bloqué au niveau de la DRAC. Monsieur le Maire a en outre indiqué que ce projet serait réalisé en 2013, sous réserve de la validation du dossier par la DRAC.

N° 016/2012 : **EXERCICE FORESTIER 2012 – ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET PROGRAMME DES TRAVAUX**

- VU** l’avis de la Commission « Forestière, de l’Environnement et de l’Aménagement Rural », réunie en séance le 9 février 2012 ;
- VU** la proposition des services de l’Office National des Forêts ;
- VU** l’exposé sur l’état prévisionnel des coupes et sur le programme des travaux ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nicolas FRIEDERICH),

DÉCIDE

- D’APPROUVER** les programmes de travaux (exploitation et travaux patrimoniaux) présentés par l’Office National des Forêts en forêt communale de Rosheim, pour l’exercice 2012 ;
- D’ACCEPTER** de réserver à la vente de gré à gré sous contrat les produits proposés ;
- D’APPROUVER** l’état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes s’élevant à **517.190 €HT** pour un volume de 9.676 m³ de coupes ;
- D’AUTORISER** Monsieur le Maire à les signer et à les approuver par la voie de conventions ou de devis, dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal dans le budget 2012 de la Forêt Communale de Rosheim ;
- D’AUTORISER** Monsieur le Maire à assurer la validation de la vente de gré à gré sous contrat des produits proposés ;
- DE VOTER** les crédits correspondants à ces programmes :
- 248.610 €H.T. pour les **dépenses d’exploitation des bois façonnés**, hors maîtrise d’œuvre (**284.822 € H.T.** honoraires et assistance à la gestion de la main d’œuvre incluses).
- Le bilan net prévisionnel des coupes s’élève ainsi à un montant de 268.580 €H.T., hors maîtrise d’œuvre (232.368 €H.T. déduction faite des honoraires et de l’assistance à la gestion de la main d’œuvre) ;
- 151.180 € H.T. pour les **travaux patrimoniaux**, hors maîtrise d’œuvre (**174.118 €H.T.** honoraires et assistance à la gestion de la main d’œuvre comprises).

Les recettes et dépenses seront inscrites au budget 2012 de la « Forêt Communale de Rosheim ».

N° 017/2012 : **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2011 – VILLE DE ROSHEIM**

A - COMPTE ADMINISTRATIF

- VU** la délibération n° 027/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, adoptant le Budget Primitif 2011 de la Ville de ROSHEIM ;
- VU** la délibération n° 028/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, portant décision modificative n° 1 du budget principal de la commune ;
- VU** la délibération n° 107/2011 du Conseil Municipal du 10 octobre 2011, portant décision modificative n° 2 du budget principal de la commune ;
- VU** la délibération n° 128/2011 du Conseil Municipal du 12 décembre 2011, portant décision modificative n° 3 du budget principal de la commune ;
- VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 6 février 2012 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion de l'exercice principal de la Ville 2011.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
par 19 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER),

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte Administratif de l'exercice 2011 de la Ville de Rosheim, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>PREVISIONS après DM</u>	<u>REALISATIONS</u>
Dépenses	5.257.314,54 €	3.939.452,36 €
Recettes	5.257.314,54 €	6.075.279,57 €
Excédent de fonctionnement		+ 2.135.827,21 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>PREVISIONS après DM</u>	<u>REALISATIONS</u>
Dépenses	5.024.480,69 €	4.060.818,59 €
Recettes	5.024.480,69 €	3.826.874,97 €
Déficit d'investissement		- 233.943,62 €
Excédent global de clôture		+ 1.901.883,59 €

B - AFFECTATION DES RESULTATS

CONSIDERANT que le compte financier 2011 fait apparaître un excédent d'exécution global de 1.901.883,59 € résultant d'un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 2.135.827,21 € et d'un résultat déficitaire à la section d'investissement de 233.943,62 €;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER, Jean-Luc MEYER),

DÉCIDE

D'AFFECTER une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/1068 – "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour un montant de 303.000,00 € correspondant aux réserves de la section d'investissement (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2012 en SI en Recettes) ;

D'AFFECTER le solde du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/002 – "Excédent de fonctionnement reporté" pour un montant de 1.832.827,21 € (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2012 en SF en Recettes) ;

D'AFFECTER au c/001 "Déficit antérieur reporté" de la section d'investissement, le résultat de clôture 2011, soit 233.943,62 € (inscrits à l'exercice budgétaire 2012 en Dépenses).

C - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2011 de la Ville de Rosheim ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

par 22 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Jean-Luc MEYER),

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2011 ;

DE DONNER quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2011.

N° 018/2012 : **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2011 – CHAUFFERIE AU BOIS DE ROSHEIM**

A - COMPTE ADMINISTRATIF

VU la délibération n° 029/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, portant adoption du Budget Primitif 2011 du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;

VU la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 6 février 2012 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;

Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte Administratif de la Chaufferie au bois de Rosheim relatif à l'exercice budgétaire 2011, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	PREVISIONS au BP	REALISATIONS
Dépenses	323.300,00 €	100.560,23 €
Recettes	323.300,00 €	148.006,45 €
Excédent de fonctionnement		47.446,22 €

<u>INVESTISSEMENT</u>	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	294.600,00 €	292.552,21 €
Recettes	294.600,00 €	98.772,40 €
Déficit d'investissement		- 193.779,81 €
Déficit global de clôture		- 146.333,59 €

B - AFFECTATION DES RESULTATS

CONSIDERANT que le compte financier 2011 fait apparaître un déficit d'exécution global de 146.333,59 € résultant d'un solde excédentaire à la section de fonctionnement de 47.446,22 € et d'un résultat déficitaire à la section d'investissement de 193.779,81 €;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'AFFECTER** la totalité du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/1068 – "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour un montant de 47.446,22 € correspondant aux réserves de la section d'investissement (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2012 en Recettes) ;
- D'AFFECTER** au c/001 "Déficit antérieur reporté" de la section d'investissement, le résultat de clôture 2011, soit 193.779,81 € (inscrits à l'exercice budgétaire 2012 en Dépenses).

C - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2011 du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2011, relatif à la Chaufferie au Bois de Rosheim ;
- DE DONNER** quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2011.

N° 019/2012 : **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2011 - FORET COMMUNALE DE ROSHEIM**

A - COMPTE ADMINISTRATIF

- VU** la délibération n° 030/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, adoptant le Budget Primitif 2011 de la forêt communale de Rosheim ;
- VU** la délibération n° 128/2011 du Conseil Municipal du 12 décembre 2011, portant décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2011 de la Forêt Communale de Rosheim ;
- VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 6 février 2012 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du domaine forestier de la Ville de Rosheim.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Nicolas FRIEDERICH),

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte Administratif de la forêt communale de Rosheim relatif à l'exercice budgétaire 2011, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	PREVISIONS <u>après</u> <u>DM</u>	REALISATIONS
Dépenses	714.063,53 €	678.944,75 €
Recettes	714.063,53 €	725.016,30 €
Excédent de fonctionnement		+ 46.071,55 €

D'AFFECTER au BP 2012, le résultat excédentaire de **46.071,55 €** au c/002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2011 de la forêt communale de Rosheim ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2011, relatif au compte de la forêt communale de Rosheim ;

DE DONNER quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2011.

N° 020/2012 : **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2011 - SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'EAU**

A - COMPTE ADMINISTRATIF

VU la délibération n° 032/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, portant adoption du Budget Primitif 2011 du service de distribution d'eau potable ;

VU la délibération n° 128/2011 du Conseil Municipal du 12 décembre 2011, portant décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2011 du service public local de l'eau de la Ville de Rosheim ;

VU la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 6 février 2012 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du service de l'eau relatif à l'exercice 2011.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte Administratif du service public local de l'eau relatif à l'exercice budgétaire 2011, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT- Exploitation</u>	PREVISIONS <u>après DM</u>	REALISATIONS
Dépenses	1.421.969,08 €	403.474,18 €
Recettes	1.421.969,08 €	1.492.553,08 €
Excédent de fonctionnement		+ 1.089.078,90 €

INVESTISSEMENT	PREVISIONS <u>après DM</u>	REALISATIONS
Dépenses	2.414.318,08 €	675.382,32 €
Recettes	2.414.318,08 €	1.095.322,95 €
Excédent d'investissement		+ 419.940,63 €
Excédent global de clôture		+ 1.509.019,53 €

D'AFFECTER au BP 2012, une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/1068 – "Excédent de fonctionnement capitalisé" pour un montant de **427.000,00 €** correspondant aux réserves de la section d'investissement (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2012 en Recettes de la SI) ;

D'AFFECTER le solde du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/002 – "Excédent de fonctionnement reporté" pour un montant de **662.078,90 €** (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2012 en Recettes) ;

D'AFFECTER au c/001 "Résultat d'investissement reporté" de la section d'investissement, le résultat de clôture 2011, soit **419.940,63 €** (inscrits à l'exercice budgétaire 2012 en Recettes de la SI).

B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2011 du service public local de l'eau ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2011, relatif au service public de l'eau de Rosheim ;

DE DONNER quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2011.

N° 021/2012 : **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE
GESTION - EXERCICE 2011 –
SERVICE PUBLIC LOCAL D'ASSAINISSEMENT**

A - COMPTE ADMINISTRATIF

VU la délibération n° 034/2011 du Conseil Municipal du 14 mars 2011, portant adoption du Budget Primitif 2011 du service public local de l'assainissement de la Ville de Rosheim ;

VU la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 6 février 2012 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du service assainissement relatif à l'exercice 2011.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte Administratif du service public local d'assainissement relatif à l'exercice budgétaire 2011, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT - Exploitation</u>	PREVISIONS au BP	REALISATIONS
Dépenses	627.800,00 €	410.025,58 €
Recettes	627.800,00 €	714.174,34 €
Excédent de fonctionnement		+ 304.148,76 €

INVESTISSEMENT	PREVISIONS au BP	REALISATIONS
Dépenses	225.750,00 €	15.142,70 €
Recettes	225.750,00 €	78.313,72 €
Excédent d'investissement		+ 63.171,02 €
Excédent global de clôture		+ 367.319,78 €

D'AFFECTER au BP 2012, le résultat excédentaire de **304.148,76 €** au c/002 « Résultat de fonctionnement reporté » (en SF), et le résultat excédentaire de **63.171,02 €** au c/001 « Résultat d'investissement reporté » (en SI).

B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2011 du service assainissement ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2011, relatif au service public d'assainissement de Rosheim ;

DE DONNER quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2011.

N° 022/2012 : **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE
GESTION - EXERCICE 2011
ROSHEIM TERRAINS RITTERGASS**

A - COMPTE ADMINISTRATIF

VU la délibération n° 036/2011 du 14 mars 2011, portant création et adoption du Budget Primitif 2011 intitulé « Rosheim Terrains Rittergass » ;

VU la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 6 février 2012 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif relatif à la gestion de « Rosheim Terrains Rittergass ».

Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte Administratif de « Rosheim Terrains Rittergass » relatif à l'exercice budgétaire 2011, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	PREVISIONS au BP	REALISATIONS
Dépenses	403.100,00 €	31.651,40 €
Recettes	403.100,00 €	31.651,40 €
Solde d'exécution de fonctionnement		0,00 €

<u>INVESTISSEMENT - stock</u>	PREVISIONS au BP	REALISATIONS
Dépenses	403.100,00 €	31.651,40 €
Recettes	403.100,00 €	0,00 €
Déficit d'investissement		31.651,40 €

D'AFFECTER le résultat déficitaire de 31.651,40 € au c/001 « Déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement au BP 2012.

B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2011 de Rosheim Terrains Rittergass ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2011, relatif à « Rosheim Terrains Rittergass » ;

DE DONNER quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2011.

N° 023/2012 : **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2011**
ZONE ARTISANALE DU RAPPENHOFFEN

A - COMPTE ADMINISTRATIF

VU la délibération n° 035/2011 du 14 mars 2011, adoptant le Budget Primitif 2011 de la Zone Artisanale du Rappenhoffen ;

VU la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 6 février 2012 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif relatif à la gestion de la Zone Artisanale du Rappenhoffen ;

Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte Administratif de la Zone Artisanale du Rappenhoffen relatif à l'exercice budgétaire 2011, comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	PREVISIONS au BP	REALISATIONS
Dépenses	113.640,00 €	0,00 €
Recettes	113.640,00 €	113.646,33 €
Excédent de fonctionnement		+ 113.646,33 €

<u>INVESTISSEMENT - stock</u>	PREVISIONS au BP	REALISATIONS
Dépenses	83.640,00 €	0,00 €
Recettes	83.640,00 €	0,00 €
Solde d'exécution		0,00 €

D'AFFECTER le résultat excédentaire de 113.646,33 € au c/002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement au BP 2012.

B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2011 de la Zone Artisanale du Rappenhoffen ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ADOPTER le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2011, relatif à la Zone Artisanale du Rappenhoffen ;

DE DONNER quitus à Madame la Trésorière de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2011.

N° 024/2012 : **DEPOT D'UN PERMIS DE DEMOLIR DANS LE CADRE DE LA DEMOLITION DE L'ANCIENNE PISCINE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de démolition de l'ancienne piscine, cadastrée sous section n° 5, parcelle n° 408, afin de pouvoir aménager de façon plus cohérente la future zone de loisirs.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le point examiné en séance de Conseil Municipal le 6 octobre 1975, relatant l'ouverture de la piscine au courant du 1^{er} trimestre 1976 ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
par 20 voix POUR, 4 voix CONTRE (Christiane ULMER, Pierre AUBRY par procuration, Anne-Catherine OSTERTAG, Jean-Luc MEYER) et 2 ABSTENTIONS (Nicolas FRIEDERICH, Christine MUNINGER),

DÉCIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir au nom de la Ville de Rosheim qui a pour objet la démolition de l'ancienne piscine ;

D'AUTORISER Monsieur Gilbert ECK, Maire-Adjoint chargé de l'eau, de la forêt et des travaux, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier une fois instruit ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à lancer un marché à procédure adaptée.

N° 025/2012 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR RENOVATION DE BÂTIMENT DANS LE CADRE DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI DE ROSHEIM

- VU** la délibération n° 104/1998 du 12 octobre 1998 relative à la valorisation du patrimoine bâti de ROSHEIM ;
- VU** la délibération n° 134/2001 du 10 décembre 2001 portant sur la conversion et la fixation de tarifs en euros ;
- VU** la délibération n° 7/2002 du 11 février 2002 fixant les nouveaux taux en euros ;
- VU** la demande présentée par Monsieur Thierry DUVAUCHELLE en vue de bénéficier d'une aide à la valorisation du patrimoine bâti de Rosheim pour des travaux de crépis sur sa propriété sise 4, rue des Cigognes à Rosheim ;
- CONSTATANT** que les travaux sus-mentionnés ont été réalisés dans les règles de l'art et sont conformes aux prescriptions architecturales ;

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DÉCIDE

D'ACCORDER une subvention de 217 € à Monsieur Thierry DUVAUCHELLE.

Les crédits seront ouverts au c/6574 de l'exercice 2012 du budget de la Ville de Rosheim.

POINTS DIVERS

- M. le Maire cite deux remboursements intervenus au titre de dommages matériels, de la Compagnie d'Assurances Allianz IARD. Un montant de 468,41€ est perçu pour remplacer un panneau rue des Prunelles, renversé par un véhicule. Un montant de 1.401,15€ est alloué à la collectivité au titre de la réparation de dégâts occasionnés à l'ancienne école des Remparts, à la Porte Basse, à la Porte du Zittgloeckel, et au local paroissial.
- M. le Maire invite les Conseillers Municipaux à participer au concours « Coup de Cœur Patrimoine » organisé par la commune, sous la direction de Mlle Anne-Sophie Martz, Animatrice du Patrimoine. Les participants peuvent puiser leur inspiration à partir d'un monument historique, d'une vieille maison, ou d'un coin typique de la ville, pour proposer une œuvre ayant pour thème le patrimoine de Rosheim (sous la forme d'un dessin, peinture, collage, sculpture, poème ou toute autre forme d'expression artistique).
- M. le Maire rappelle aux élus les échéances électorales à venir et les incite à remplir les tableaux des permanences des quatre dimanches concernés.

- Mme Denise Davo informe le Conseil de l'évolution du recensement de la population dont les opérations s'achèvent le 18 février sur le terrain. A l'issue de ce travail effectué avec sérieux par les agents recenseurs, succèdera une semaine au cours de laquelle il sera effectué avec l'agent de l'INSEE une synthèse des données recueillies.
- Mme Martine Ohresser informe l'Assemblée du tournage par France 3 de l'activité d'une classe bilingue du Groupe Scolaire du Rosenmeer, dont les images seront diffusées le 25 février à 11h30 dans l'émission « La voix est libre ».
- Mme Martine Ohresser évoque une nouvelle fois le poste menacé de suppression en section monolingue du cycle élémentaire du Groupe Scolaire du Rosenmeer, en rappelant que le Maire avait interpellé l'IEN par courrier le 23 janvier, à la suite duquel une rencontre a eu lieu en mairie le 6 février avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. Francesco Sadari. A ce jour, les effectifs s'établissent à 208 élèves alors que 213 sont nécessaires pour pérenniser le poste. Les inscriptions scolaires qui seront recueillies en mairie le samedi 14 avril permettront d'avoir un état plus précis de l'évolution des effectifs scolaires.
- M. le Maire convie les élus à une séance des commissions réunies le samedi 10 mars à 9h, où après avoir examiné les projets d'aménagement du parking de la gare, du parking Clémenceau, du cimetière, et de la couverture des courts de tennis, ils se rendront sur les divers sites afin d'avoir une vision plus précise des projets.
- M. Emmanuel Heydler demande où en est le projet de construction sur l'ancien site Holweg, où la maison d'habitation continue à se dégrader. M. le Maire dit que des contacts réguliers sont pris avec l'architecte M. Wendling, lequel a déclaré avoir lancé la commercialisation des lots. Mais concrètement, rien n'est perceptible sur le terrain.
- Mme Barbara Utsch informe des suites du projet porté par 25 jeunes du Canton et de la CCCR, et annonce qu'une collecte à destination des Restos du Cœur sera organisée le samedi 25 février à Rosheim.
- Mme Anne-Catherine Ostertag demande la communication d'un bilan de la manifestation « La Nuit du Jazz » organisée par la commune. M. le Maire en prend bonne note pour une prochaine communication.
- Mme Anne-Catherine Ostertag demande si la balustrade de la Villa Ste-Marthe va être remontée car son absence nuit à l'esthétique du bâtiment. M. le Maire répond que c'est également son souhait, mais que le devis qu'il a fait établir chiffre la rénovation à un montant compris entre 30.000 et 40.000€
- M. le Maire remercie tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de la 4^{ème} édition du Carnaval Vénitien, et relève que France 3 a mis Rosheim à l'honneur durant toute la semaine écoulée, en diffusant quotidiennement des images de l'évènement.
- M. le Maire rappelle qu'un seul anniversaire est fêté au mois de février, le sien le 1^{er} février, et il invite l'Assemblée à partager avec lui le verre de l'amitié.

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.